AUDIAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Cyril DESCHELLETTE
Esméralda GONZALEZ
Victoria HARVOIRE
Sylvaine MOUTON
Julien PATANCHON

Union Régionale
SOLIHA Nouvelle-Aquitaine

Association loi 1901

Siège Social : 10 rue Cabanac
Immeuble Emergence
33800 - BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

Union Régionale SOLIHA Nouvelle-Aquitaine
Association loi 1901

Siège social : 10 Rue Cabanac – Immeuble Emergence – 33800 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Union Régionale SOLIHA Nouvelle-Aquitaine** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Changement de méthode comptable » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application au 1er janvier 2025 des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

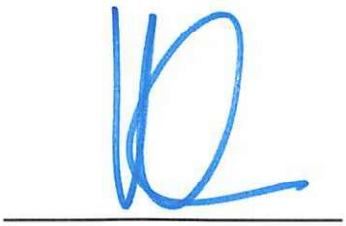
• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 31 mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL
Représenté par Cyril DESCHELLETTE

Société : SOLIHA UNION REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, droits, valeurs similaires	926	926		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 944		1 944	
Total immobilisations incorporelles	**2 870**	**926**	**1 944**	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				4 192
Autres Immobilisations corporelles	75 332		642	
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Total immobilisations corporelles	**75 332**	**74 690**	**642**	**4 192**
Immobilisations financières				
Participations	43 370		43 370	43 370
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 059		2 059	2 059
Prêts				
Autres immobilisations financières	162		162	16 977
Total immobilisations financières	**45 591**		**45 591**	**62 405**
Total II	**123 793**	**75 616**	**48 177**	**66 597**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	97 192	6 550	90 642	94 215
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	91 331	87 911	3 420	42 728
Charges constatées d'avance	2 869		2 869	21 850
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	250 000		250 000	297 247
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	125 594		125 594	57 554
Total III	**566 986**	**94 461**	**472 525**	**513 594**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total général (I + II+ III + IV + V + VI)	**690 779**	**170 077**	**520 702**	**580 191**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Société : SOLIHA UNION REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

-

BILAN PASSIF

Rubriques	Net 2025	Net 2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	60 756	60 756
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	(242 625)	(286 025)
Excédent ou déficit de l'exercice	23 473	43 400
Total situation nette	**(158 396)**	**(181 868)**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Total autres fonds associatifs		
Total I	**(158 396)**	**(181 868)**
Fonds reportes et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	15 076	15 076
Total II	**15 076**	**15 076**
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	706	367
Total III	**706**	**367**
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	222 243	271 987
Emprunts et dettes financières divers	269 988	274 453
Instruments Financiers à Terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 400	106 514
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	44 066	42 075
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	972	
Autres dettes	20 245	40 048
Produits constatés d'avance	51 400	11 540
Total IV	663 315	746 616
Ecarts de conversion passif (IV)		
Total général (I + II + III + IV + V)	520 702	580 191

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Société : SOLIHA UNION REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	2025	2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	221 828	214 541
Ventes de biens et services	230 933	318 770
Ventes de biens		
Dont Ventes de dons en nature	230 933	318 770
Ventes de prestations de service		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	9 000	194 692
Concours publics et subventions d'exploitation	*9 000*	*62 088*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 200	132 604
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	681	51
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**463 641**	**728 055**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	228 844	363 479
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 462	4 544
Salaires et traitements	137 848	126 881
Charges sociales	49 776	47 202
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 146	38 075
Dotations aux provisions	339	186
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 031	208 450
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**444 446**	**788 817**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**19 195**	**(60 762)**
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 026	295
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**8 026**	**295**
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 823	4 596
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	**1 823**	**4 596**
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**6 202**	**(4 302)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**25 397**	**(65 064)**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Société : SOLIHA UNION REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPTE DE RESULTAT (Suite) –

Rubriques	2025	2024
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		**124 128**
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**15 663**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V- VI)		**108 464**
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VII)	1 924	
Total des produits (I + III + V)	**471 667**	**852 477**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VII)	**448 194**	**809 077**
Excédent ou déficit	**23 473**	**43 400**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ANNEXE

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- Règles & Méthodes Comptables

L'exercice clôturé au **31/12/2025** présente un montant total du bilan de **520 702** €

Et dégage un résultat de **23 473 €.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19/03/2026.

Objet social de l'association :

L'Union Régionale a pour objet, sur son territoire :
Représentation politique du Mouvement SOLIHA.
Développement de la coopération entre les membres pour répondre aux besoins des bénéficiaires.
Animation et pilotage des projets du Mouvement.
Renforcement de la solidarité et des échanges entre les membres, notamment par la confiance, les synergies, et le partage des compétences.
Elle peut également, dans le respect du principe de subsidiarité :
- Organiser la mise en commun de moyens et les mettre en œuvre (communication, ressources humaines, finances, etc.),
- Participer au développement des métiers directement ou par l'intermédiaire de structures dédiées,
- Proposer un service expert à ses membres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Union Régionale par l'animation du réseau SOLIHA sur la Nouvelle-Aquitaine participe au développement et à la réalisation des missions sociales conduites par les SOLIHA Départementaux :
Animation du réseau SOLIHA en Nouvelle-Aquitaine et participation au développement des missions sociales des SOLIHA départementaux.
Recherche de solutions innovantes en matière d'habitat et d'accompagnement des habitants.
Centralisation des programmes régionaux réalisés par les membres.

Moyens mis en œuvre :

L'union régionale mobilise ainsi ses salariés, ses administrateurs bénévoles et autant que de besoin les ressources humaines des structures SOLIHA adhérentes pour satisfaire à son objet social.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif tel que modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 07/07/2023

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Événements significatifs de l'exercice

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n° 2022-06. Celui-ci entraine, de façon prospective, une modification de la présentation du compte de résultat dont les incidences sur l'exercice sont détaillées dans la note « Changement de méthode comptable » ci-après. Il convient de noter que celui-ci est sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Dans un but de rationalisation des coûts, l'Union Régionale a déménagé au 01 Juillet2025.
Sur l'année 2025, les charges liées aux remises en état des locaux et au déménagement ont été totalement absorbées par la baisse des loyers sur les 5 derniers mois de l'année. En 2026, la baisse du compte Locations immobilières sera un levier important d'amélioration du résultat d'exploitation.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC n° 2022-06

L'application du règlement ANC n° 2022-06 du 04 Novembre 2022, a conduit l'association à adapter la présentation de ses états financiers.

Les principales incidences financières portent sur :

- ***Nouvelle définition du résultat exceptionnel***

Seuls peuvent désormais être présentés en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.
En conséquence, les produits et charges antérieurement enregistrés en résultat exceptionnel au titre d'opérations non récurrentes mais liées à l'activité courante sont désormais reclassés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

- ***Suppression des transferts de charges***

Le règlement ANC n° 2022-06 supprime également la technique des transferts de charges (comptes 791 et 796).
Les opérations précédemment comptabilisées en transferts de charges sont désormais enregistrées selon leur nature en diminution des charges correspondantes ou en produits d'exploitation.
Les opérations précédemment comptabilisées en transferts de charges sont désormais enregistrées selon leur nature en diminution des charges correspondantes ou en produits d'exploitation.

Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :
- Logiciels : 1 à 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de bureau : 3 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Un tableau reprenant les différents fonds dédiés est présenté dans la présente annexe.

Engagement retraite :

La convention collective de l'association prévoit les indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. La provision est constatée dans les comptes.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.
Les hypothèses retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3.60%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite volontaire : 64 ans (taux plein)
- Taux de charges patronales : 38 %
- Taux de rotation du personnel : faible
- Taux de mortalité : table INSEE 2024

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- Tableau des Immobilisations

	Valeur brute début	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	143 652		1 944	142 726	2 870
Total immobilisations incorporelles	**143 652**		**1 944**	**142 726**	**2 870**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Insta. générales, agencements des constructions					
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles :					
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	25 769			25 769	
Matériel de transport	62 854				62 854
Matériel de bureau et mobilier informatique	15 595				12 478
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total immobilisations corporelles	**104 218**				**75 332**
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	43 370				43 370
Autres titres immobilisés	2 059				2 059
Prêts et autres immobilisations financières	16 977		162	16 977	162
Total immobilisations financières	**62 405**			**16 977**	**45 591**
TOTAL GENERAL	**310 276**		**2 106**	**188 588**	**123 793**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- Tableau des Amortissements

Immobilisations amortissables	Durée d'utilisation	Mode d'Amort-issement	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et de développement.						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire	143 652		142 726	926
Total des immobilisations incorporelles			**143 652**		**142 726**	**926**
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constructions.						
Installations techniques, matériel et outillage industriel						
Installations générales, agencements, aménagements	6 ans	Linéaire	23 109		25 769	0
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	62 854			62 854
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	Linéaire	14 063	889	3 116	11 836
Emballages récupérables et divers						
Total des immobilisations corporelles			**100 026**	**3 549**	**28 885**	**74 690**
TOTAL GENERAL			**243 678**	**3 549**	**171 611**	**75 616**

Ventilation des dotations aux amortissements	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total des immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst gén., agencements des constuct°.			
Inst tech, matériel et outillages ind.			
Inst gén, agencements, aménag.	2 660		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique	889		
Emballages récupérables et divers			
Total des immobilisations corporelles	**3 549**		
TOTAL GENERAL	**3 549**		

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

-

- Tableau des filiales et participations -

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des Titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
BLI	20 703 827	8,53%	40 500	40 500	0	0	1 500 172	-238 555	0

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

-

- Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	60 756				60 756
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	(286 025)	43 400			(242 625)
Excédent ou déficit de l'exercice	43 400	(43 400)	23 473		23 473
Situation nette	***(181 868)***	***0***	***23 473***		***(158 396)***
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	**(181 868)**	**0**	***23 473***		**(158 396)**

- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice soumis à l'assemblée générale -

ORIGINES	Montant
Report à nouveau de l'exercice	(242 625)
Résultat de l'exercice	23 473
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	**(219 152)**

AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	(219 152)
TOTAL	**(219 152)**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- Variation des fonds dédiés

		A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations (1)	Innovation Foncière Saint Junien	15 076				15 076	15 076
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
	Total	15076				15 076	15 076

(1) Les lignes sont ventilées par projet ou catégorie de projet

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- Etat des Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2025/AN	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à fin 2025/AN
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
Total des provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Sous total provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	367	339		706
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Sous total provisions pour charges	*367*	*339*		*706*
Autres provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	**367**	**339**		**706**
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisation de titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	7 750		1 200	6 550
Autres provisions dépréciations	74 314	13 597		87 911
Total des provisions pour dépréciation	**82 064**	**13 597**	**1 200**	**94 461**
TOTAL GENERAL	**82 431**	**13 936**	**1 200**	**95 167**
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 396	1 200	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- Etat des Créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	1 870		1 870	1 870
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	162	162		16 977
Total actif immobilisé	**2 032**	**162**	**1 870**	**18 847**
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	7 860	1 440	6 420	9 300
Autres créances clients	89 332	89 332		92 665
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
écurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	278	278		6 744
.utres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	87 911	87 911		106 862
Débiteurs divers	3 142	3 142		3 435
Total actif circulant	**188 523**	**182 103**	**6 420**	**219 006**
Charges constatées d'avance	**2 869**	**2 869**		**21 850**
TOTAL DES CREANCES	**193 424**	**185 134**	**8 290**	**259 703**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	222 243	52 823	169 420		271 987
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	195 939		195 939		200 403
Fournisseurs et comptes rattachés	54 400	54 400			106 514
Personnel et comptes rattachés	3 882	3 882			3 309
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 949	31 949			31 019
Impôts sur les bénéfices	1 924	1 924			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 765	2 765			5 074
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	3 546	3 546			2 672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	972	972			
Groupe et associés (2)	74 051	74 051			74 051
Autres dettes	20 245	20 245			40 048
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	51 400	51 400			11 540
TOTAL DES DETTES	**663 315**	**297 956**	**365 359**		**746 616**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 657				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

- Charges à payer

	Montant2025/AN
Dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	
Total dettes financières	
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 904
Dettes fiscales et sociales	5 267
Total dettes d'exploitation	**20 170**
Dettes diverses	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	130
Total dettes diverses	**130**
TOTAL	**20 300**

- Produits à recevoir

	2025/ANMontant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Total immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 700
Total créances	**2 700**
Disponibilités et divers	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total disponibilités et divers	
TOTAL	**2 700**

- Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation :	2 869	51 400
Charges ou produits financiers :		
Charges ou produits exceptionnels :		
TOTAL	**2 869**	**51 400**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- Ventilation du chiffre d'affaires

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	Montant
CA lucratif	44 083
CA non lucratif	418 358

- Ventilation des concours publics et subventions reçues

FINANCEUR	NATURE DE LA SUBVENTION/CONCOURS	MONTANT ATTRIBUE	MONTANT ENCAISSE	MONTANT A RECEVOIR
CONSEIL GENERAL	Fonctionnement Général/Offre d'appui tête réseau associatif	9 000	6 300	2 700
	TOTAL	9 000	6 300	2 700

-

- Honoraires du Commissaire aux Comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
Catégories	**Montants**
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	5 920,00
Autres honoraires	
TOTAL	**5 920,00**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

UNION RÉGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
A

Autres Informations

Rémunérations allouées aux dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, doivent être communiqués.

Les plus hauts cadres dirigeants sont les membres du bureau, tous bénévoles et le Directeur délégué territorial qui est quant à lui salarié.

Sa rémunération ne sera pas précisée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle

Autres provisions pour risques et charges :

Indemnités de départ à la retraite :

Le montant de la provision pour indemnité de fin de carrière comptabilisé s'élève 706 €uros à la clôture de l'exercice.

Effectif :

ETP moyen 3 dont 0.80 Mise à disposition.

Au 31.12.2025, l'effectif est de 3 personnes ; dont 2 en statut Cadre : le Délégué Régional et le Chargé de mission ; 1 statut Non-Cadre le poste de Gestion Administrative.

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2025	2024
Cadres	2	2
Agents de maîtrise	0	0
Employés et techniciens	1	0,83
Autres		
TOTAL	3	2,83

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes